

faites par trois ministres des Transports successifs d'entreprendre des travaux considérables pour agrandir les installations aéroportuaires à Regina? De plus, dirait-il si ce que l'on a appelé le projet abrégé actuellement à l'étude au Conseil du Trésor est considéré comme une mesure provisoire ou un expédient, ou bien si c'est tout ce que les habitants du sud de la Saskatchewan peuvent espérer?

Le sénateur Steuart: Bravo!

Le sénateur Asselin: Maintenant, c'est votre tour, sénateur Steuart.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le ministre des Transports a mis au point un programme visant à doter le Canada des installations aéroportuaires les plus modernes. Je dois toutefois prendre note de la question de l'honorable sénateur, car je n'ai pas en main actuellement les renseignements concernant le calendrier des travaux.

Le sénateur Asselin: Le sénateur Steuart a une question supplémentaire.

L'ÉNERGIE

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE—LE RAPPORT INTERMINISTÉRIEL

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, hier soir, le sénateur Murray a posé une question à propos d'un rapport interministériel sur l'industrie nucléaire dont le contenu a été révélé en partie à un journaliste ou à quelqu'un d'autre, d'après lui.

Je me suis renseigné auprès du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui-ci a terminé le premier jet d'un rapport sur l'industrie nucléaire qui est daté du 27 avril 1981. Une copie de ce brouillon a été remise aux différents services qui doivent donner leur avis à ce sujet. M. Lalonde n'a pas encore vu le rapport officiellement et il n'accepterait évidemment pas de le déposer, même si certains passages ont fait l'objet de fuites. Nous ne sommes évidemment pas sûrs qu'il s'agit d'une fuite car on ne peut jamais confirmer que les renseignements révélés sont authentiques. Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources font un rapport sur l'industrie nucléaire. Mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne pense pas recevoir une copie de ce rapport avant qu'il ne soit terminé. Nous refusons de déposer un rapport qui n'est pas terminé et que le ministre compétent n'a pas encore vu, cela va de soi.

● (1425)

LES CONSÉQUENCES DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): J'ai une autre réponse différée à une question qu'a posée le sénateur Balfour le 20 mai dernier au sujet de la valeur du matériel de forage qui a quitté le Canada.

D'après Statistique Canada, durant les quatre premiers mois de 1981, «l'équipement servant à forer et à creuser le sol ainsi que les machines et les pièces connexes non autrement précieuses» qui ont quitté le Canada avaient une valeur totale de 97

millions de dollars, contre 94.8 millions durant l'année civile 1980.

Bien que la plus forte proportion du matériel compris dans cette rubrique soit utilisé pour les forages pétroliers, le matériel de forage utilisé à d'autres fins, c'est-à-dire pour trouver de l'eau, figure également dans ce groupe. Parmi ces exportations de 97 millions, le matériel destiné aux États-Unis représentait plus de 78 millions, le reste étant destiné à d'autres pays, notamment à l'Australie et à l'Éthiopie.

Il serait inexact d'attribuer l'augmentation des exportations de matériel de forage uniquement au Programme énergétique national. Le fait que l'offre de gaz naturel dépasse la demande au Canada a provoqué un ralentissement des activités de forage que certains porte-parole de l'industrie ont imputé au Programme énergétique national. Toutefois, bien avant la publication du Programme énergétique national, le *Oil and Gas Journal* annonçait que, selon le directeur exécutif de la Canadian Association of Oil well Drilling Contractors, pas plus de 5,000 puits seraient forés au Canada en 1981 contre 8,300 l'année précédente. Il s'agit d'une baisse de 40 p. 100 qui n'a rien à voir avec le Programme énergétique national du gouvernement fédéral.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANERTECH—LA MISSION

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le 20 mai, le sénateur Sherwood m'a demandé pourquoi on n'avait pas confié à Canertech le mandat bien précis d'accorder la priorité budgétaire à la recherche des technologies énergétiques de remplacement les plus saines sur le plan écologique.

Je voudrais citer certaines paroles que l'honorable Marc Lalonde a prononcées lors de l'ouverture des bureaux de Canertech à Winnipeg, le 12 mai. Il a alors déclaré que le mandat de Canertech consistait en ceci, et je cite:

... la commercialisation de produits et de procédés servant à la conservation de l'énergie et de technologies relatives aux énergies renouvelables.

Canertech Canada travaillera surtout à soutenir la production commerciale de formes d'énergie renouvelables et de techniques de conservation et elle aidera les entreprises canadiennes travaillant dans ce domaine par l'intermédiaire d'entreprises en co-participation et d'investissements sous forme de capitaux de participation pour combler ce qu'on appelle le «manque de capitaux de spéculation» et en les aidant d'autres façons dans la commercialisation et la mise en marché. La société participera aussi à des entreprises en co-participation avec des sociétés du secteur de l'énergie instituées par les gouvernements provinciaux ou pourra faire cavalier seul dans la production commerciale. Le cas échéant, elle fera des travaux de recherche et de développement et elle organisera des démonstrations.

La position du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la protection de l'environnement est très bien connue et, à cet égard, Canertech mettra surtout l'accent sur des projets écologiquement sains, comme la conversion énergétique de la biomasse et les techniques d'utilisation des énergies solaire et éolienne.